



# SENEGAL

**INTERVENTION  
DE MADAME FATOU ISIDORA MARA NLANG,  
MINISTRE CONSEILLER,  
MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

\*

\*\*\*

\*\*\*

*A LA 67<sup>EME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
NATIONS UNIES SUR LE POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR*

*INTITULE : «LES MESURES VISANT A ELIMINER  
LE TERRORISME INTERNATIONAL»*

\*

\*\*\*

\*\*\*

**NEW YORK, 08 OCTOBRE 2012**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 6<sup>ème</sup> Commission. Ces félicitations vont également aux autres membres de votre Bureau auquel je voudrais assurer la pleine coopération de ma Délégation.

Le Sénégal souscrit à la déclaration faite par le Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).

**Monsieur le Président,**

Malgré tous les efforts louables et inlassables que le monde mène contre le terrorisme international, ce mal continue de prospérer et reste l'une des plus sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les effets désastreux de ce phénomène sur la stabilité, le développement économique et social de nos pays ne sont plus à démontrer.

C'est donc à juste titre que la lutte contre le terrorisme international continue de demeurer au centre de nos préoccupations.

La stratégie antiterroriste de l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 2006, reste le cadre de référence le plus complet pour une riposte efficace au terrorisme. Il témoigne de notre engagement et de notre volonté d'agir de manière cohérente et concertée pour réaliser notre entreprise commune d'éradiquer ce fléau.

Le troisième examen biennal de cette stratégie qui a eu lieu en juin dernier a été l'occasion de faire le point de la mise en œuvre de cet important dispositif, tout en dégagant de nouvelles perspectives en vue de son renforcement.

En vue d'une parfaite réussite de cette stratégie, il conviendrait que ses quatre piliers, du fait leur importance intrinsèque mais aussi de leur interdépendance, soient équitablement mis en œuvre.

De même, il apparaît indispensable, dans le but de traduire en actes concrets les engagements pris dans le cadre de cette stratégie, d'améliorer la coopération pour la rendre plus dynamique et inclusive, à même de faciliter de plus larges échanges d'informations et d'expériences et une meilleure coordination de nos efforts dans la lutte antiterroriste.

De ce point de vue, nous avons bon espoir que la préoccupation, longtemps constituée par le manque de coordination et de cohérence de l'action du système des Nations Unies en matière de contre-terrorisme, sera vite dépassée lorsque sera mise œuvre la proposition du Secrétaire général des Nations Unies, contenue dans la résolution A/66/L.53 du 26 juin 2012, concernant la désignation d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Une telle coordination permettra non seulement de rationaliser l'action de l'ONU contre le terrorisme mais aussi de lui donner plus de visibilité et d'efficacité.

Cependant, malgré toute la détermination dont nous ne cessons de faire montre tous les jours pour endiguer le terrorisme, il est déplorable de constater que ce fléau continue de se déployer et de faucher des vies innocentes.

La situation qui prévaut actuellement dans le Sahel, en particulier dans le Nord du Mali, est la preuve que notre combat contre la tragédie de l'extrémisme et du terrorisme est loin d'être gagné.

Ainsi pour faire efficacement face au ravage qu'il charrie, nous nous devons de mieux coordonner nos actions à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour venir à bout de ce fléau.

Il convient également de les renforcer en vue de promouvoir davantage le dialogue des civilisations, la lutte contre les préjugés, la tolérance et le renforcement de la compréhension entre les religions et les cultures pour lever les malentendus et les stéréotypes qui peuvent faire le lit de la haine, de l'intolérance et de la violence.

Une meilleure compréhension entre les peuples par le biais, notamment du renforcement du dialogue interculturel et interreligieux, participe à l'émergence d'une plus grande culture de tolérance et revêt, par conséquent, une importance particulière dans la lutte pour l'éradication des conditions propices à la propagation du terrorisme.

**Monsieur le Président,**

Tout en réitérant sa ferme et totale condamnation du terrorisme dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs, les objets et les auteurs, le Sénégal n'en condamne pas moins, avec la même vigueur, toute tentative visant à associer le terrorisme à une religion, une culture, une race ou une ethnie.

Partie aux 13 Conventions internationales pertinentes en matière de lutte contre le terrorisme, le Sénégal appelle tous les pays membres à une plus grande adhésion aux instruments juridiques internationaux.

Dans le même sillage, ce cadre juridique se renforcerait davantage avec l'adoption du projet de Convention générale sur le terrorisme dont l'élaboration bute encore sur quelques points qui demeurent en suspens.

Ma Délégation invite toutes les délégations à ne ménager aucun effort pour parvenir rapidement à un accord sur les questions en suspens. A cet égard, nous saluons la mise en place, par la résolution A/66/478 du 9 décembre 2011, d'un groupe de travail pour mener, durant la soixante septième session de l'Assemblée générale, les négociations sur ce projet de Convention.

Enfin, je voudrais réaffirmer, une fois de plus, l'attachement du Sénégal à la nécessité de veiller à ce que toute action menée dans le domaine de la lutte antiterroriste soit conforme au droit international, en général et aux droits de l'homme en particulier.

Je vous remercie.